

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

CABINET

N° 924 /PR-SGG-CAB-

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

Brazzaville, le 27 OCT. 2025

LE DIRECTEUR DE CABINET DU SECRETAIRE
GENERAL DU GOUVERNEMENT

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
ET DE L'ARTISANAT

-BRAZZAVILLE-

BORDEREAU D'ENVOI

N°	DESIGNATION DE LA PIECE	NBRE	OBSERVATION
01	- Décret n° 2025-438 du 27 octobre 2025 portant nomination des directeurs centraux du fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat (FIGA).	01	<u>TRANSMIS</u> « Pour attribution »
	TOTAL	01	

Reçu le :

Par le :

A conserver :

A retourner:

Cyr Ighal MAPAKOU



COPIE

Décret n° 2025 - 438 du 27 octobre 2025

portant nomination des directeurs centraux du fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat (FIGA)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DE GOUVERNEMENT,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 7-2010 du 22 juin 2010 régissant l'artisanat en République du Congo ;

Vu la loi n°046-2014 du 3 novembre 2014 portant mesures de promotion et de développement des très petites, petites et moyennes entreprises ;

Vu la loi n° 23-2019 du 5 juillet 2019 portant création du fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ;

Vu la loi n° 31-2023 du 16 octobre 2023 portant transformation du fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat (FIGA) en un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des établissements publics ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1883 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ;

Vu le décret n° 2023-57 du 24 février 2023 portant organisation du ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ;

Vu le décret n° 2024-379 du 23 juillet 2024 portant approbation des statuts du fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des micros, très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ;

Vu le décret n° 2025-1 du 10 janvier 2025 portant nomination des membres du gouvernement ;

DECRETE :

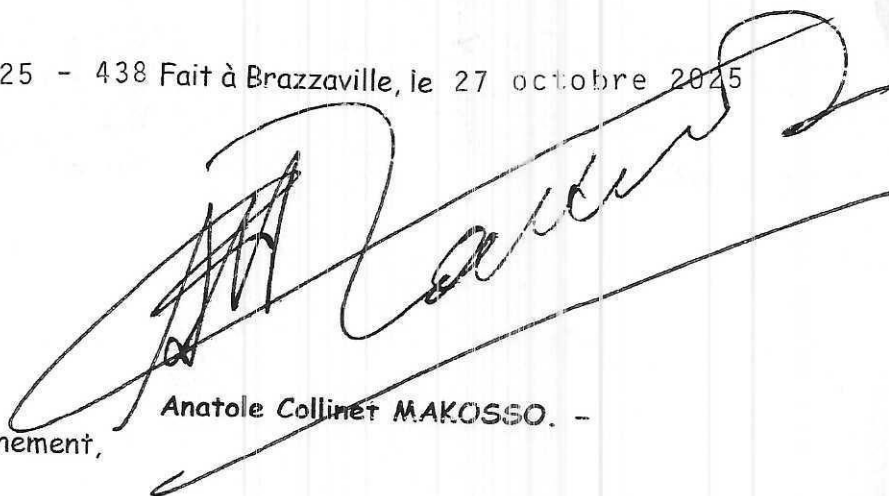
Article premier : Sont nommés directeurs centraux du fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat (FIGA) :

- Directeur de l'audit et du contrôle interne : Monsieur **TAMBA BEMENE** Didier Léonard ;
- Directeur des risques : Madame **LOMBO ECKONDZA** Roselyne ;
- Directeur des système d'information : Monsieur **MINDOUDI** Fred Bertrand ;
- Directeur de l'impulsion : Monsieur **MBOUITI NDEMBI** Sylvain ;
- Directeur de la garantie : Monsieur **KIMBASSA BENGUI** Oscar ;
- Directeur de l'accompagnement : Monsieur **MOUGANY** Yvon Eddy Steeve ;
- Directeur des finances et de la comptabilité : Madame **MALONDA TCHIBOTA POTO** Ryma Alexandra.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /-

2025 - 438 Fait à Brazzaville, le 27 octobre 2025



Anatole Collinet **MAKOSSO**. -

Par le Premier ministre, Chef du Gouvernement,

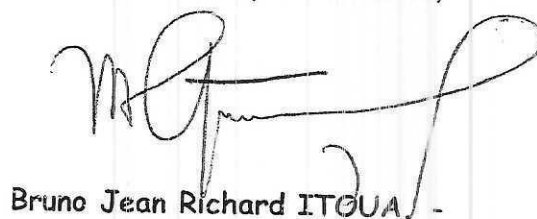
La ministre des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat,



Jacqueline Lydia **MIKOLO**. -

Pour le ministre des finances, du budget et du portefeuille public, en mission,

Le ministre des hydrocarbures,



Bruno Jean Richard **ITOUA**. -